



Mairie de JUVISY-SUR-ORGE

Affichage administratif

du 10/03/16 au 15/06/16

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services

ville de
Juvisy

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Le 10 mars 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2016 COMPTE RENDU

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le Mercredi 2 mars 2016, se sont réunis en Salle du Conseil Municipal Xavier PIDOUX DE LA MADUERE sise au 64 Grande Rue à Juvisy-sur-Orge de leur séance le Mardi 8 mars 2016 sous la présidence de M. Robin REDA, Maire.

Présents : M. REDA, Mme GUINOT-MICHELET, M. PERRIMOND, M. SAINT-PIERRE, Mme POMMEREAU, Mme HURIEZ, Mme MOUREY, Mme BAUSTIER, M. MOREAU, Mme ERFAN, Mme CATULESCO, Mme ROZENBERG, Mme GUIBLIN, Mme BOURG, M. RIONDET, M. MONTEIRO, M. DEZETTER, M. JADOT, Mme CLERC, M. CHAUFOUR, M. GONNOT, Mme SYLLA.

Absents représentés : Mme FALGUIERES représentée par Mme BAUSTIER, M. GODRON représenté par Mme POMMEREAU, M. NASSE représenté par M. MOREAU, M. PERROT représenté par M. SAINT-PIERRE, M. LEFFRAY représenté par M. REDA, Mme BENAILI représentée par Mme SYLLA.

Absents non représentés : M. GOMEZ, M. CARBRIAND, M. SALVI, Mme MOUTTE.

Nombre de conseillers Municipaux en exercice	32
Présents	22
Votants	28

- Secrétaire de séance : - Claude MOREAU -

Points divers

M. Le Maire après avoir procédé à l'appel des présents,

Demande l'inscription à l'ordre du jour des délibérations suivantes :

- Centre de vacances été 2016 - Fixation de la tarification.
- Participations financières aux séjours des Aînés pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire à l'ordre du jour les délibérations susvisées à l'unanimité.

- a) Le Procès-Verbal du Conseil Municipal en date du 4 février 2016 est approuvé à l'unanimité.
- b) Le Conseil Municipal **prend acte** des décisions prises par le Maire (du 1^{er} janvier 2016 au 9 février 2016), en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

	Date	Objet	Montant € (TTC)	Date d'enregistrement Sous-préfecture de Palaiseau	Service	Signataire
1	06/01/2016	Convention pour l'organisation de spectacle "Ça pousse" les 20, 21 et 22 janvier 2016 avec la compagnie du Théâtre Buissonnier	2 435,00	12/01/2016	PE	Le Maire
2	07/01/2016	AVENANT n°1 au marché n°2015/013 J - Location longue durée de véhicules Attributaire : SAML	-	14/01/2016	STE	Le Maire
3	11/01/2016	Remboursement du sinistre sur véhicule 462 CTR 91	600,00	21/01/2016	STE	Le Maire

4	11/01/2016	Cession de véhicule 591 BXC 91	–	21/01/2016	STE Le Maire
5	11/01/2016	Cession vh 89 CCF 91	–	21/01/2016	STE Le Maire
6	11/01/2016	Contrat d'assurance « Assur O'Poil » pour l'auxiliaire canin de la Police municipale	52,60	14/01/2016	RAA Le Maire
7	13/01/2016	Cession du vh 663 BYX 91	500,00	21/01/2016	STE Le Maire
8	19/01/2016	Convention passée avec la Mairie de Juvisy-sur-Orge et Monsieur Claude GRANIER, photographe auteur, pour la réalisation de reportages photographiques du vide-grenier Gambetta, de la fête de quartier Seine et le concert de la fête de la	759,00 + 86,10	19/02/2016	CAB Le Maire
9	19/01/2016	Convention de partenariat entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et l'Association « L'Orée de Sénart » pour un concert dans le cadre du lancement de l'année de la santé du samedi 30 janvier 2016	500,00	25/01/2016	CAB Le Maire
10	20/01/2016	Convention pour la mise à disposition des équipements sportifs de la Ville de Juvisy-sur-Orge	–	28/01/2016	CAB Le Maire
11	20/01/2016	Convention pour la mise à disposition de locaux et salles municipales	–	28/01/2016	CAB Le Maire
12	20/01/2016	Avenant à la convention pour la mise à disposition de locaux et salles municipales	–	28/01/2016	CAB Le Maire
13	21/01/2016	renouvellement contrat de maintenance logiciel Gestion des loyers avec la société Essonne Consultants	720,00	04/02/2016	INF Le Maire
14	21/01/2016	Renouvellement contrat de maintenance logiciel Gestion du parc locatif avec la société Essonne Consultants	690,00	04/02/2016	INF Le Maire
15	21/01/2016	Renouvellement contrat de maintenance logiciel Gestion des demandes de logement avec la société Essonne Consultants	690,00	04/02/2016	INF Le Maire
16	21/01/2016	Renouvellement contrat de maintenance logiciel e-sirius avec la société ESII	3 419,32	04/02/2016	INF Le Maire
18	25/01/2016	Accord de prêt de la tapisserie "Le Jardin du Poète" entre la Ville de Juvisy sur Orge et le Mobilier National	–	01/02/2016	CAB Le Maire
19	27/01/2016	Convention passée avec la Mairie de Juvisy-sur-Orge et la société MAILFINANCE pour la signature d'un contrat de location pour la Machine à mise sous pli (service reprographie)	4 014,52	01/02/2016	CAB Le Maire
20	02/02/2016	Contrat de prestations pour l'organisation du transport pour un séjour MIMIZAN du 6 au 12 juin 2016	3 075,00	08/02/2016	AI Le Maire
21	03/02/2016	Avenant n°1 au marché n° 2015/010J - Entretien des appareils incendie	58,00	11/02/2016	STE Le Maire

Service Finances, Contrôle de Gestion et Prospective

1) Débat d'orientations budgétaires – Année 2016 :

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la présentation relative aux orientations budgétaires du Budget Primitif 2016.

Service Aménagement Urbain et Foncier

2) Demande de financement aux structures d'exercice collectif :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

APPROUVE l'opération désignée ci-dessus à présenter au titre de la demande de financement aux structures d'exercice collectif, à savoir la création d'une maison de santé pluridisciplinaire au centre-ville de Juvisy-sur-Orge.

SOLLICITE de la Région Ile-de-France la subvention la plus élevée possible.

DIT que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget de la commune.

3) Acquisition du lot n° 362 de la copropriété du 36 rue Monttessuy :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (23 voix POUR, 2 CONTRE et 3 ne prennent pas part au vote)

DECIDE d'acquérir le lot de copropriété n° 362 sis 36 rue Monttessuy, libre de toute occupation, constitué d'un local d'une surface d'environ 100 m² et d'une cave d'environ 20m² au prix de 260 000 euros frais d'agence inclus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes rendus nécessaires pour l'accomplissement de cette acquisition.

DESIGNE Maître Perrin, notaire à Athis-Mons 24 avenue du 18 Avril, pour représenter la Ville de Juvisy-sur-Orge.

DIT QUE le coût d'acquisition et les frais d'acte correspondants seront inscrits au budget primitif 2016.

4) Bilan des acquisitions et des cessions - exercice 2015 :

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du bilan de l'année 2015 des acquisitions et des cessions tel que présenté au tableau joint à la présente délibération.

DIT QUE le bilan est annexé au Compte Administratif 2015 de la Commune.

5) Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : programmation 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

APPROUVE l'opération désignée ci-dessous à présenter au titre de la DETR 2016, à savoir : la requalification de l'espace « La Fontaine » en école maternelle qui permettra de répondre dès la rentrée scolaire 2016 aux besoins en classes maternelles par la création de 3 nouvelles salles de classes.

APPROUVE le plan de financement joint à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter de l'Etat la subvention la plus élevée possible et à signer tout document afférent.

DIT que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget de la commune.

Service Action Sociale et Logement

6) Mise en œuvre du système régional d'enregistrement (SNE) de la demande de logement social : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

DECIDE d'être service enregistreur de toute demande de logement locatif social et de délivrer au demandeur un Numéro Unique régional en Ile-de-France.

DECIDE d'utiliser pour ce faire le système d'enregistrement national des demandes de logement locatif social, SNE.

DECIDE de signer la convention entre le préfet et les services enregistreurs de l'Ile de France concernant les conditions et les modalités de fonctionnement du système d'enregistrement national, et de respecter les règles qui y sont énoncées ainsi que celles définies dans les chartes.

DECIDE de charger Monsieur le Maire de l'application de la présente décision.

Service Enfance-Education

7) Bourse au Permis de Conduire : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

D'approuver les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse au permis de conduire automobile versée directement aux auto-écoles de la Ville de Juvisy-sur-Orge, dispensatrices de la formation.

Article 2

De fixer le montant de cette bourse à un pourcentage, variable selon l'attributaire de la bourse, du montant global de la formation dispensée par l'auto-école, plafonnée à 826 € et incluant les prestations suivantes :

- Frais de dossiers,
- Cours théoriques sur le code de la route et les thèmes de sécurité routière,
- Examens blancs,
- 1 présentation à l'épreuve théorique,
- 20 h de conduite minimum,
- 1 présentation à l'épreuve pratique.

Article 3

De retenir les propositions faites par les auto-écoles :

- « Auto-école du Marché » 5, rue Paul Marais 91260 Juvisy-sur-Orge,
- « Auto-école Tremplin » 38, rue Victor Hugo 91260 Juvisy-sur-Orge.

Article 4

D'approuver la convention à passer avec chaque auto-école dispensant la formation aux jeunes bénéficiaires de ladite bourse.

Article 5

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Article 6

D'approuver la charte à signer avec chaque jeune bénéficiaire de ladite bourse.

Article 7

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite charte.

Article 8

D'approuver le règlement intérieur de la « Bourse au Permis de Conduire ».

Article 9

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit règlement intérieur.

Article 10

Que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal de l'exercice en cours.

Services Techniques

8) Création et fixation du montant d'une caution pour le prêt de minibus aux associations :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (26 voix POUR, 2 ABSTENTIONS)

MET en place un principe de caution pour le prêt de minibus aux associations.

FIXE le montant de cette caution pour le prêt de minibus aux associations à 1 500 €.

DIT que ce tarif demeure valable jusqu'à l'adoption d'une délibération modificative.

9) Centre de vacances été 2016 – Fixation de la tarification :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

FIXE, ainsi qu'il suit, les montants des participations familiales aux frais de séjours pour les enfants inscrits dans les centres de vacances :

QF	« Hip-hop au clos d'Arnet » Saint-Pardoux d'Arnet	« Passion Océan » Talmont Saint- Hilaire	« Séjour sensation » Le Collet d'Allevard	« La grande Bleue » Pézenas
1A	170,00 €	215,00 €	295,00 €	340,00 €
1B	190,00 €	235,00 €	325,00 €	375,00 €
2	205,00 €	260,00 €	360,00 €	415,00 €
3	230,00 €	285,00 €	395,00 €	455,00 €
4	250,00 €	315,00 €	435,00 €	505,00 €
5	280,00 €	350,00 €	485,00 €	555,00 €
6	305,00 €	385,00 €	530,00 €	610,00 €
7	340,00 €	425,00 €	585,00 €	675,00 €
8	375,00 €	470,00 €	645,00 €	745,00 €
HC	595,00 €	750,00 €	1 035,00 €	1 190,00 €

DIT que :

- Ces barèmes seront appliqués à tous les enfants dont les parents sont domiciliés à JUVISY.
- Les enfants ne résidant pas à Juvisy ne seront admis qu'à titre exceptionnel et dans la limite des places disponibles. Le prix du séjour demandé à la famille sera celui facturé à la ville par l'organisme (hors commune).
- Les familles ayant quitté JUVISY au cours de l'année scolaire, mais dont les enfants continuent à fréquenter les écoles de la Ville seront assimilées à des familles juvisiennes.
- Par ailleurs, il est entendu que la commune se réserve le droit d'examiner toute situation susceptible de constituer un cas particulier et d'appliquer en la circonstance, soit un tarif particulier, soit la gratuité du séjour.
- Un acompte de 50 € ou l'aide aux vacances – Vacaf AVE, sera demandé au moment de l'inscription. L'acompte restera acquis en cas d'annulation de la réservation. Les bons vacances de la CAF ne pouvant être encaissés en cas de désistement, il sera demandé une contrepartie correspondant à l'acompte initial de 50 €.
- Une déduction de 10% sur le montant de la participation familiale sera effectuée pour le 2^{ème} enfant d'une même famille (et a fortiori pour le ou les suivants) participant à un centre de vacances.

AUTORISE le paiement échelonné des participations dues par les familles des prestations de centres de vacances, sur accord du Trésor Public.

DIT que le produit des participations 2016 sera imputé au Budget Primitif de l'exercice 2016 au Chapitre 70 - Nature 7067 - Fonction 423

10) Participations financières aux séjours des Aînés pour l'année 2016 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

DECIDE d'organiser le transport domicile / lieu de séjour et de répercuter individuellement à chaque participant la dépense correspondante.

PRECISE que la Commune prendra en charge les frais supplémentaires de réservation de chambres individuelles pour le ou les accompagnateurs, pour une personne se retrouvant seule ou pour raison médicale lors du séjour.

PRECISE que toute demande de chambres individuelles, en dehors des cas cités ci-dessus sera facturée directement par l'Agence à la personne concernée.

FIXE la participation des retraités au séjour à mobilité réduite à « La Saulaie » (Touraine) suivant le tableau ci-dessous, sachant que l'ANCV verse une subvention de 150 € pour les retraités dont l'impôt sur le revenu net avant correction est inférieur ou égal au seuil de recouvrement (soit 61€) pour l'année 2015 :

QF	Tranches	Tarif retraité dont l'impôt sur le revenu net avant correction est inférieur ou égal au seuil de recouvrement	Participation en %	Tarif retraité dont l'impôt sur le revenu net avant correction est supérieur au seuil de recouvrement
1	<510	131€	30 %	176€
2	510,01 à 638	175€	40 %	235€
3	638,01 à 798	219€	50 %	294€
4	798,01 à 997	262€	60 %	352€
5	997,01 à 1246	306€	70 %	411€
6	1246,01 à 1558	350€	80 %	470€
7	1558,01 à 1947	393€	90 %	528€
8	>1947,01	437€	100%	587€

FIXE la participation des retraités au séjour découverte à Mimizan suivant le tableau ci-dessous, sachant que l'ANCV verse une subvention de 185 € pour les retraités dont l'impôt sur le revenu net avant correction est inférieur ou égal au seuil de recouvrement (soit 61€) pour l'année 2015 :

QF	Tranches	Tarif retraité dont l'impôt sur le revenu net avant correction est inférieur ou égal au seuil de recouvrement	Participation en %	Tarif retraité dont l'impôt sur le revenu net avant correction est supérieur au seuil de recouvrement
1	<510	110€	30 %	165€
2	510,01 à 638	147€	40 %	221€
3	638,01 à 798	183€	50 %	276€
4	798,01 à 997	220€	60 %	331€
5	997,01 à 1246	256€	70 %	386€
6	1246,01 à 1558	293€	80 %	441€
7	1558,01 à 1947	330€	90 %	496€
8	>1947,01	366€	100%	551€

PRECISE que les droits d'inscription compris dans la participation sont fixés à 50€ et seront perçus à l'inscription.

PRECISE qu'en cas de désistement non remplacé le jour du départ, la personne devra s'acquitter du reste à charge si le motif invoqué ne fait pas partie des clauses de remboursement fixées dans l'assurance annulation.

DIT que le montant du voyage devra être soldé 5 jours avant la date de départ.

DIT que la collectivité reste susceptible d'examiner toute situation particulière et d'appliquer en la circonstance un tarif spécifique.

DIT que les recettes à percevoir seront inscrites au chapitre 70 - nature 7066- Fonction 61 du Budget Primitif 2016.



La séance est levée à 23h15.



Le Maire,
Conseiller régional

Robin REDA